

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme GEORGES, Mme GIBRAT, Mme MOREL, P. PELLOUX-PRAYER, M. DULONG

Excusé : M. GUETTY, M. CALATAYUD (pouvoir C. DULONG)

Absent : M. THEVENARD

Convocation et affichage : le 12 Décembre 2022.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 21h04 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Une erreur s'est glissée dans le précédent CR. Messieurs THEVENARD, GUETTY et CALATAYUD doivent être notés excusés et non absents. La modification a été réalisée sur le CR précédent. Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions modificatives

DM4 20220044

-1- Virement de crédit pour paiement des attributions de compensation CCDOMBES

Pour mise en paiement du dernier mandat 2022 concernant l'attribution de compensation en faveur de la CC DOMBES, le maire demande le virement de crédit de 17€ du compte 022 « Dépenses imprévues » vers le compte 739211 « attributions de compensation »

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Dépenses imprévues	022		-17,00			
Attributions de compensation	739211		17,00			
Fonctionnement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de compte à compte.

-2- Virement de crédit - Achat du fonds de commerce de l'auberge. **DM5 20220045**

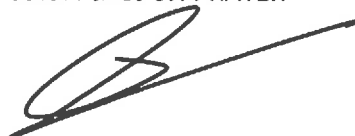
Monsieur VIRICEL, conseiller de la commune à la DDFIP de l'Ain nous demande de réaliser un virement de compte à compte afin de mettre en paiement l'achat du fonds de commerce de l'auberge. En effet, le fonds de commerce se compose de 2 éléments distincts nécessitant l'utilisation de 2 comptes différents : les éléments incorporels compte 2088 « autres immobilisations incorporelles » d'un montant de 105 400€ (100 000€ + 5400€ de frais) et les éléments corporels compte 21318 « mobilier » de 20 000€. Cela se traduit par le virement de crédit suivant :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Autres immobilisations incorporelles	2088	H.O.	120 400,00			
Autres bâtiments publics	21318	H.O.	-120 400,00			
Investissement						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de compte à compte pour mandatement de l'achat du fonds de commerce.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 21h29.

Le Secrétaire de Séance
Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire
M. Cyril BAILLET

